

près des chapelles pour lesquelles la séparation aurait été jugée nécessaire, le chef du clergé ne leur accorderait pas moins l'indépendance spirituelle vis-à-vis de l'église-mère. Mais Laurent ne voudrait pas avoir l'air d'abuser des prérogatives qu'il s'accorde et abandonne pour le moment ses propositions concernant Marnach (parce que les habitants de Roder s'opposent à y être agrégés) et Dorscheid (dont la population ne peut s'entendre avec celle de Neidhausen sur le choix du chef-lieu). Il maintient les demandes relatives à Wahlhausen, Rodershausen (qui possède déjà un cimetière) et Tadler.<sup>1)</sup>

Les irritations du vicaire apostolique, les nouvelles complications qui s'annoncent, la déception causée par le prétendu manque de diligence du gouvernement — sans parler des autres litiges qui opposent toujours, à ce moment-là, les deux pouvoirs — provoquent un échange de lettres où se déchargent les tensions accumulées de part et d'autre. Le gouverneur constate depuis quelque temps dans la correspondance de Laurent « un esprit d'aigreur et d'hostilité » contre les membres du conseil, lui reproche de ne pas rendre justice aux efforts qu'ils déploient pour les intérêts du culte et de ne pas faire assez de cas des difficultés qu'il leur coûte de faire mouvoir tous les ressorts « qui composent la machine administrative » ; comme pourtant le conseil ne cessera de poursuivre les affaires pendantes « avec la plus grande sollicitude », il ne désespère pas de voir son interlocuteur « ramené par le temps à d'autres sentiments » (Lettre du 26 avril 1843). Laurent accueille cette admonestation avec une feinte sérénité que dément le ton sarcastique de sa réponse. Prêt à retourner l'accusation au gouvernement, il déplore à son tour « que parfois non seulement des expressions de Votre correspondance mais des faits de Votre administration » dénotent un manque réel de bienveillance pour les intérêts du culte. Il ne nie pas qu'il puisse lui échapper « des expressions qui n'étaient pas assez mesurées ou modérées, comme j'avoue qu'elles devraient toujours être dans des correspondances officielles », mais il pourrait « en citer de pareilles » dans les pièces gouvernementales « que j'aurai probablement prises pour modèle. » Il ne demande pas moins que de revenir à de meilleures dispositions, car les deux pouvoirs semblent bien être les victimes du même « système de centralisation tel que les temps modernes l'ont inventé, et dans le cas donné, ce sont des suites de la dépendance envers l'Etat dans laquelle l'Eglise est tombée par la spoliation de ses biens au point de devoir venir importuner le gouvernement pour le moindre besoin. » Cette dernière observation que le conseil, solidaire des « spoliateurs », n'admettra jamais, ne facilitera certes pas le rapprochement des points de vue. Mais, en l'occurrence, il s'agit de l'expédition d'affaires qui n'ont rencontré aucune opposition de la part du pouvoir administratif. Pourquoi, se demande le vicaire, le gouvernement tarde-t-il à prendre des décisions sur des objets dont l'instruction doit être terminée depuis longtemps

<sup>1)</sup> Laurent au conseil de gouver. 10 mai 1843. Arch. de l'Evêché.